



Réunion de la
commission locale de l'eau

- 05 février 2025 -

Ordre du jour

- *Feuille de route du PTGE*
- *Les Enjeux du SDAGE Loire Bretagne 2028-2033*
- *Projet de film autour de la rivière La Mayenne*

Projet de film sur la rivière Mayenne

« l'eau en partage »



SCIC de production de film basée à Mayenne

Projet de film « docu-fiction » :

Documentaire 52 minutes (format France Télévisions et salles)

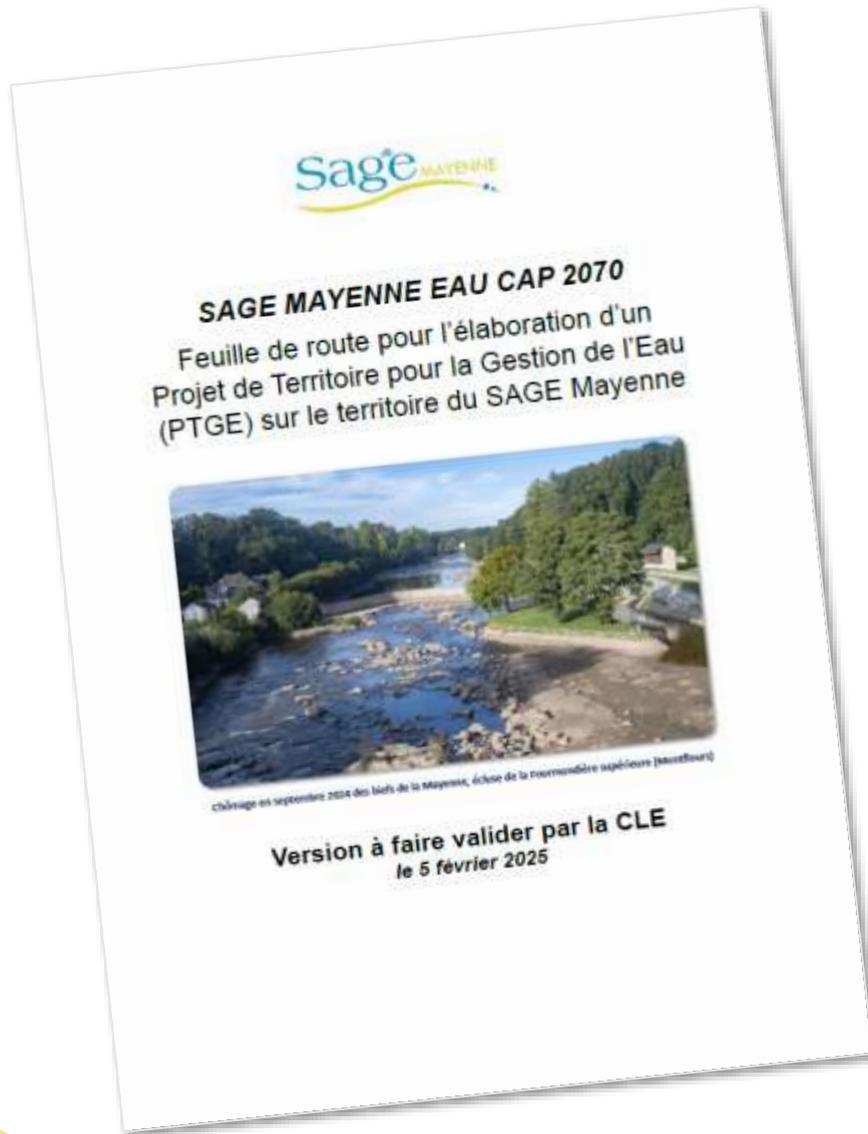
- Sujet en lien direct avec la démarche SAGE Mayenne EAU CAP 2070
- Supports intéressants pour la concertation
- Fiction : descente de la Mayenne en barque

Propositions de principes de fonctionnement

- Téléphone portable éteint ou en silencieux
- Ecoute active
 - ▶ ne pas couper la parole,
 - ▶ respecter le temps de parole de chacun
- Critique constructive et objective des idées émises
- Demander des explications si l'on ne comprend pas
- Respect et bienveillance
 - ▶ pas de jugement



Feuille de route du PTGE du SAGE Mayenne



La feuille de route permet de formuler :

- les objectifs et principes de la démarches
- les modalités de la gouvernance
- le calendrier

Validation par le préfet de la Mayenne.

Modifications vues en bureau de CLE en décembre 2024

Modifications depuis la dernière présentation en CLE (sept. 2024) :

- Intégration du Plan Eau ;
- Plan de financement ;
- Précision sur le rôle de l'assemblée consultative du PTGE ;
- Clarification des schémas (gouvernance, définition des volumes prélevables etc.) ;
- Ajout de cartes (EDL des lieux du SDAGE, carte des captages prioritaires etc.) ;
- Ajout d'annexes : liste des attendus de l'étude HMUC + liste des membres actuels de l'Assemblée consultative ;
- Engagement des partenaires (Etat, Région, CCI des Pays-de-la-Loire, Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire) ;
- Mise à jour du calendrier.

Modifications depuis le bureau de la CLE de décembre 2024 :

- Engagements des partenaires (Chambre d'agriculture de la Normandie).

La Chambre d'Agriculture de Normandie

La Chambre d'agriculture de l'Orne confirme sa volonté de s'engager aux côtés de la commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne et du conseil départemental de la Mayenne dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action permettant d'atteindre l'équilibre quantitatif sur les masses d'eau du territoire, par une démarche volontaire dans le cadre d'un PTGE.

La Chambre d'agriculture apportera un accompagnement visant à développer une agriculture compétitive moins dépendante de l'eau et un usage efficient de la ressource dans l'objectif de concilier les différents usages sur le territoire et de sécuriser les productions et les filières agricoles dans le contexte de changement climatique.

- Diverses demandes de l'OFB :
 - Mise en évidence d'un groupe de travail « résilience des bassins-versants » dans le schéma de gouvernance ;
 - Clarification de l'action 6 sur la substitution des prélèvements estivaux (voir diapos suivantes) ;
 - Mise en évidence des usages « navigation » et « hydro-électricité » pour le volet Usage (en annexe 2 de la feuille de route).
 - Rappel que l'étude HMUC « permet de réaliser un diagnostic quantitatif des ressources en eau par unité de gestion [...] et **environnemental** du bassin-versant. » (partie III de la feuille de route)

Organisation

Groupe commanditaire et financeur :
Structure porteuse du SAGE (=CD53)
+ Etat + Région PDL



Rôles attendus

Groupe commanditaire et financeur

- Conçoit l'organisation du processus et formalise les décisions sur son déroulement.
- Inclut également les financeurs (AELB, Région Pays-de-la-Loire).

CLE (COPIL) = Cœur de la gouvernance du PTGE, pouvoir de décision

- Valide les étapes d'avancement de la démarche
- Valide définitivement les résultats et conclusions des études

Bureau de CLE

- Prépare les propositions et les débats à engager en CLE/assemblée consultative

Groupe de consultation (CLE élargie), aide à la décision pour la CLE

- Donne un avis sur les phases intermédiaires et les résultats en amont des présentations en CLE

Groupes thématiques ou techniques

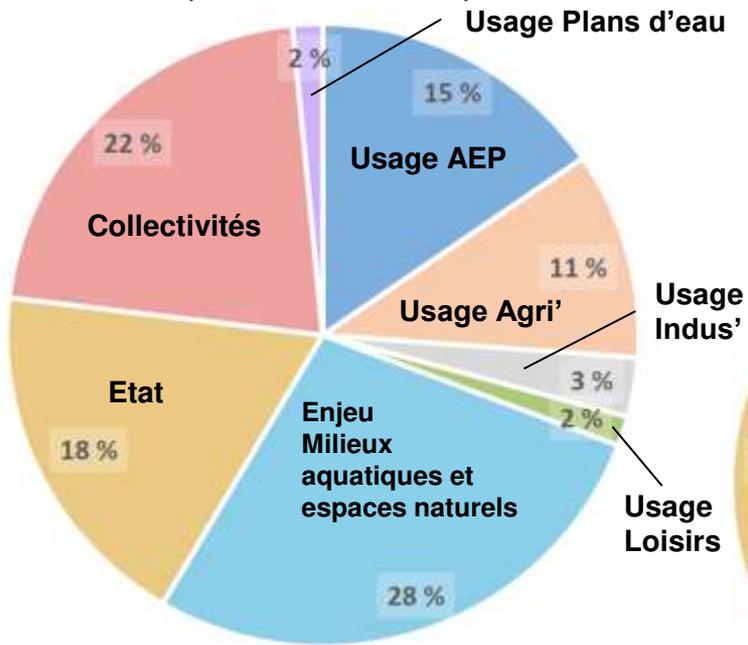
Suivi de manière spécifique de certaines thématiques et travail concret sur le contenu des études (étapes, méthodes, résultats...).

- groupes sur une thématique précise associant élus et techniciens spécialistes du domaine
 - groupes techniques plus transversaux avec techniciens
- => Retour du travail des groupes à l'assemblée consultative/bureau/CLE

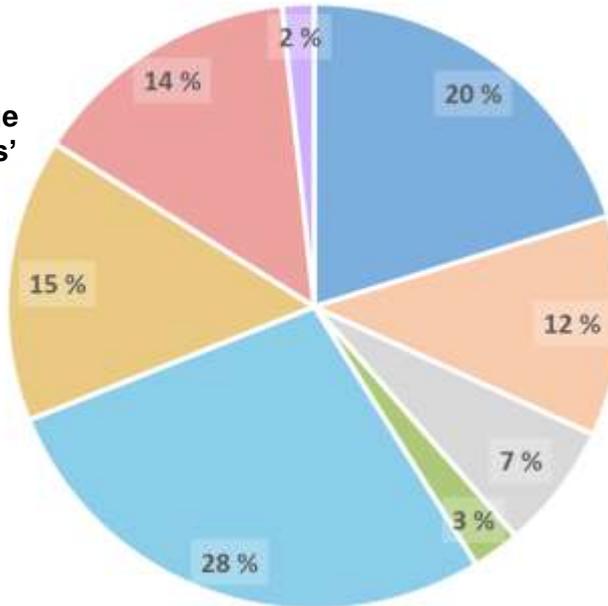
Proposition de l'OFB

Principe de composition de l'Assemblée PTGE proche de celle de la CLE en termes de représentation, validée lors de la CLE du 12 juin 2024

Composition de la CLE
(65 membres)



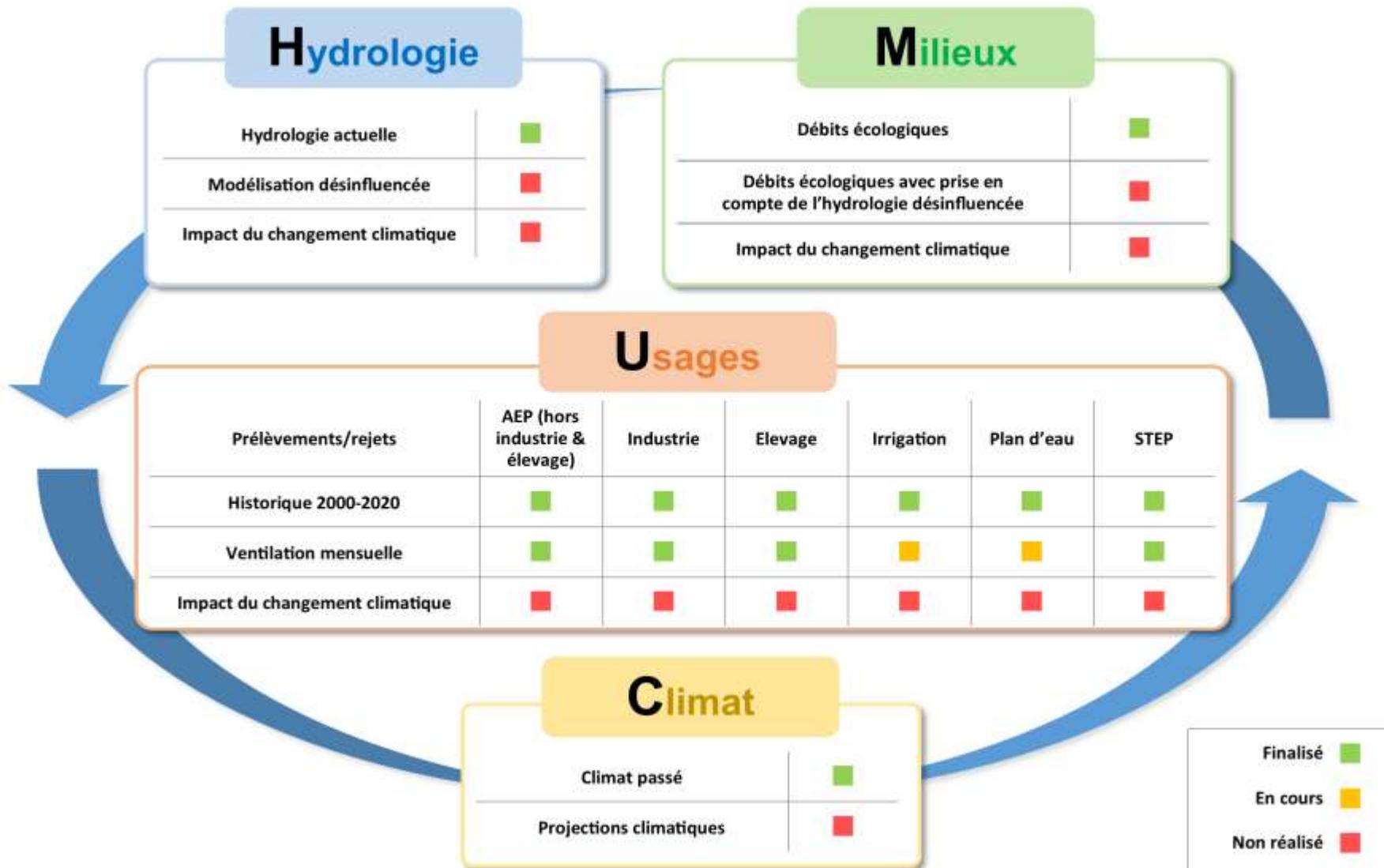
Composition de l'Assemblée PTGE
(environ 120 personnes)



- Usage "Eau potable"
- Usage "Agriculture/foresterie"
- Usage "Industries"
- Loisirs
- Enjeu "Milieux aquatiques et espaces naturels"
- Services de l'Etat
- Régions/départements/collectivités locales
- Plans d'eau

« Le comité doit refléter l'ensemble des **usages** et **enjeux** de préservation et de restauration des milieux naturels et permettre l'expression équilibrée de l'ensemble des parties prenantes concernant le territoire visé »

Phase 2 – étude HMUC



Le programme d'actions doit également, par ordre de priorité :

1. Privilégier les **solutions fondées sur la nature**, qui permettent d'améliorer l'état quantitatif mais aussi qualitatif de la ressource en eau, comme par exemple, la restauration de zones humides, la restauration des fonctionnalités des cours d'eau (continuité écologique, morphologie, etc.), la préservation et le développement des infrastructures agro-écologiques de nature à réduire les transferts et ralentir les écoulements (zones tampons, bandes enherbées, haies), la désimperméabilisation, etc. ;
2. Poursuivre, renforcer et intégrer au PTGE, le programme d'action « sans regret » du SAGE Mayenne, ainsi que les solutions apportant le plus de bénéfices environnementaux et facteurs de résilience du territoire ;
3. **Intégrer** un volet de recherche de **sobriété** et d'optimisation des différents usages de l'eau au travers de changement de pratiques et de process :
 - **Déclinaison, à l'échelle du SAGE, de l'objectif du Plan Eau et de la trajectoire de sobriété votée par le Comité de Bassin Loire-Bretagne, visant à réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030,**
 - **Partage des volumes prélevables entre les usages,**
 - **Répartition des volumes prélevables par sous-période,**
 - **Encadrement des volumes hivernaux si besoin,**
 - Limiter l'impact négatif des plans d'eau sur l'hydrologie,
 - Etude de la gestion collective de l'irrigation,
 - Etc.
4. Sécuriser l'**alimentation en eau potable** du territoire et limiter la dépendance à la rivière Mayenne ;
 - **Proposition de seuils de gestion de crise**
5. Sur le volet agricole : intégrer une logique, de transition **agroécologique**, de maintien d'activités favorables à l'équilibre du territoire et une réflexion sur l'évolution des filières. Il s'agit également d'assurer la vocation agricole du territoire ;
6. Viser un retour à l'équilibre des bassins en déficit quantitatif par la sobriété (point 3) et la **substitution** des prélèvements estivaux les plus impactant ¹. ;
7. En cas de projet de **stockage** ou transfert d'eau : le projet doit être combiné à d'autres actions d'économies d'eau et de changements de pratiques contribuant à l'équilibre quantitatif et aussi à la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

¹ Pour une demande de subvention, le projet devra être conforme aux conditions d'éligibilité du programme d'interventions en cours de l'Agence de l'Eau.

Phase 3 - Co-construction du programme d'actions PTGE

Principes extraits de la feuille de route :

Enclenchée à l'issue de l'étude HMUC, l'objectif de cette phase est de **proposer différents scénarios d'objectifs et de programmes d'actions**. Ce travail sera inscrit dans une démarche collaborative mobilisant l'ensemble des acteurs pour co-construire le programme d'actions PTGE visant à atteindre, dans la durée, un **équilibre entre besoins des différents usages et ressources** et une bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques. Il s'agit d'assurer la résilience du territoire face au dérèglement climatique (en termes d'adaptation et d'atténuation).

Le choix des actions sera objectivé par une **analyse comparative multicritères** de scénarii contrastés (dont un scénario sans PTGE) afin de pouvoir comparer les effets « hydrologiques », techniques et économiques et sélectionner les actions les plus pertinentes.

		2024												2025												2026												
		05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12					
Phase 1 Emergence du PTGE	Mise en place de la gouvernance	Réalisé en régie																																				
	Rédaction de la feuille de route	Réalisé en régie																																				
	Validation par l'Etat de la feuille de route												Etape de validation																									
Phase 2 Etat des lieux et diagnostic	Finalisation de la mensualisation des usages et consolidation des débits écologiques	Réalisé en régie																																				
	Modélisation hydrologique actuelle, désinfluencée et future												Réalisé en régie																									
	Actualisation synthétique de l'état des lieux du SAGE												Réalisé en régie																									
	Croisement des volets HMUC. Détermination de DOE et VP																		Partie externalisée ou mixte																			
	Validation de l'étude HMUC par la CLE																							Etape de validation														
	Validation par l'Etat de la phase de diagnostic																							Etape de validation														
Phase 3 Co-construction du programme d'actions	Actions sans regret (à intégrer et renforcer dans le programme)	Réalisé en régie												Réalisé en régie												Réalisé en régie												...
	Etudes des différents scénarii de gestion quantitative																							Partie externalisée ou mixte												...		
	Elaboration du programme (répartition des VP par usage et sous-période, seuils de gestion de crise, volet de recherche de sobriété, etc.)																							Partie externalisée ou mixte												...		
	L'Etat arrête les volumes prélevables par usage et sous-période																																		Etape de validation	...		
	Validation par l'Etat de la phase du programme d'actions, puis du PTGE																																		Etape de validation	...		

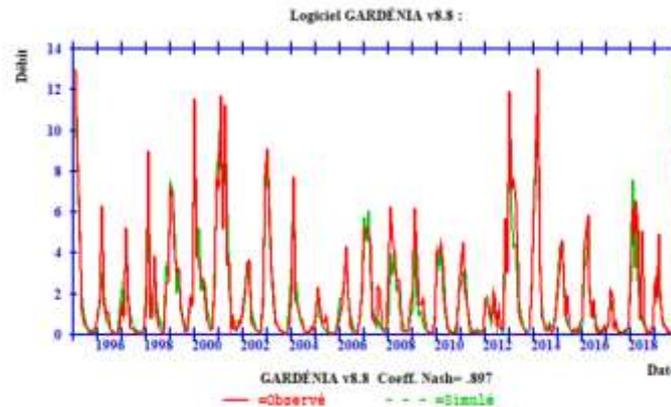
- Réalisé en régie
- Partie externalisée ou mixte
- Etape de validation

Validation de la feuille de route



Prochaines étapes

- poursuite des actions sans regret
- finalisation de la mensualisation des prélèvements et rejets
- calcul de l'hydrologie désinfluencée mensuelle
- formation à la modélisation hydrologique
- modélisation hydrologique au pas de temps journalier



Réunions à venir

- groupe technique débits écologiques (prise en compte de l'hydrologie désinfluencée)
- point d'avancement à l'assemblée PTGE

41 réponses au sondage

Prioriser dans l'ordre suivant 1 : Prioritaire à 9 non prioritaire les actions suivantes



Enjeux du SDAGE Loire Bretagne 2028-2033

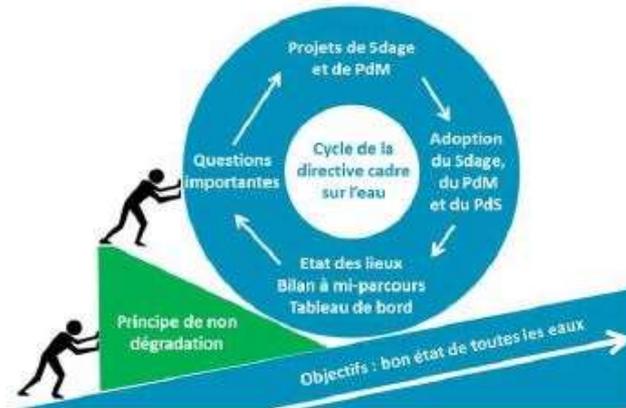
Méthode d'identification des enjeux

Le cycle de la DCE

Tous les 6 ans :

- faire un **diagnostic** : l'état des lieux,
- identifier les **enjeux** du bassin : les questions importantes,
- construire une **stratégie** et un **plan d'actions** : le Sdage et le programme de mesures.

➤ 4^{ème} cycle : 2028 / 2033



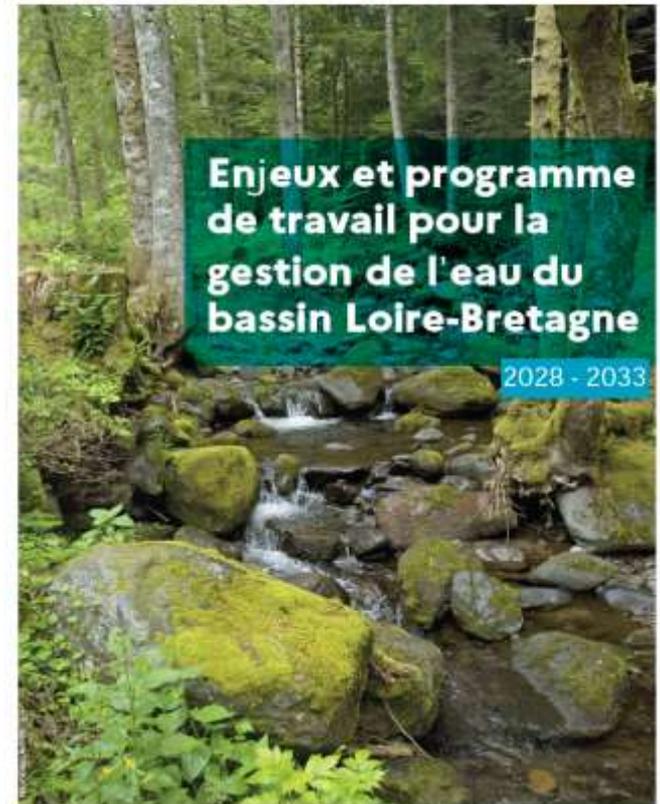
[Réponse avant le 25 mars 2025](#)

[Lien vers réponse à donner](#)

Construction du document

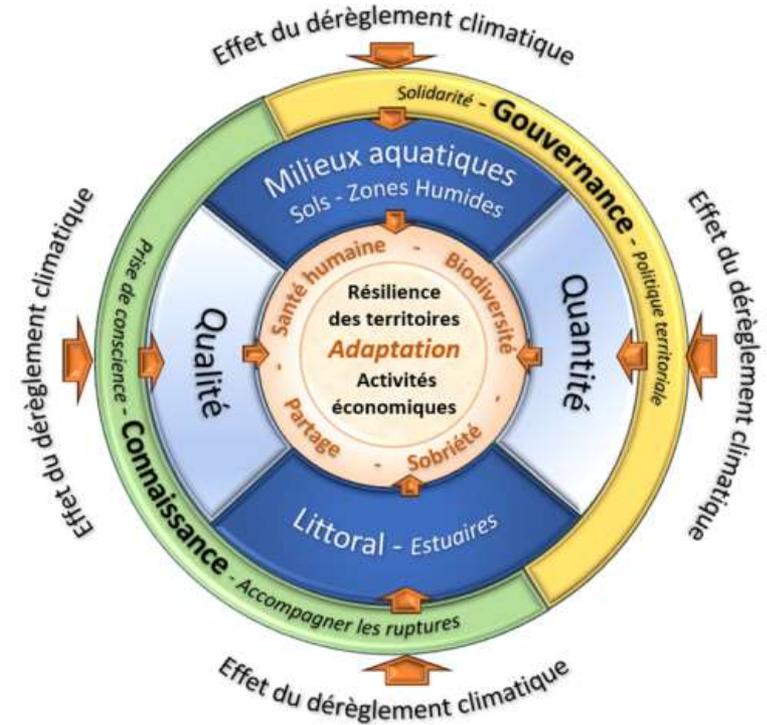
- Que recouvre cet enjeu
- Ce que dit le Sdage en vigueur
- De nouveaux éléments de contexte
- Quelles pistes d'action pour demain

PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
LOIRE-BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité



7 enjeux sur l'eau

- 1.atténuation et adaptation au dérèglement climatique
- 2.connaissance et communication
- 3.solidarités entre les acteurs
- 4.préservation et restauration des fonctionnalités des écosystèmes
- 5.sobriété des usages
- 6.une eau de qualité
- 7.estuaires et mer



4 enjeux sur les inondations

CLE consultée pour un avis officiel => Points à renforcer, manquant, précisions

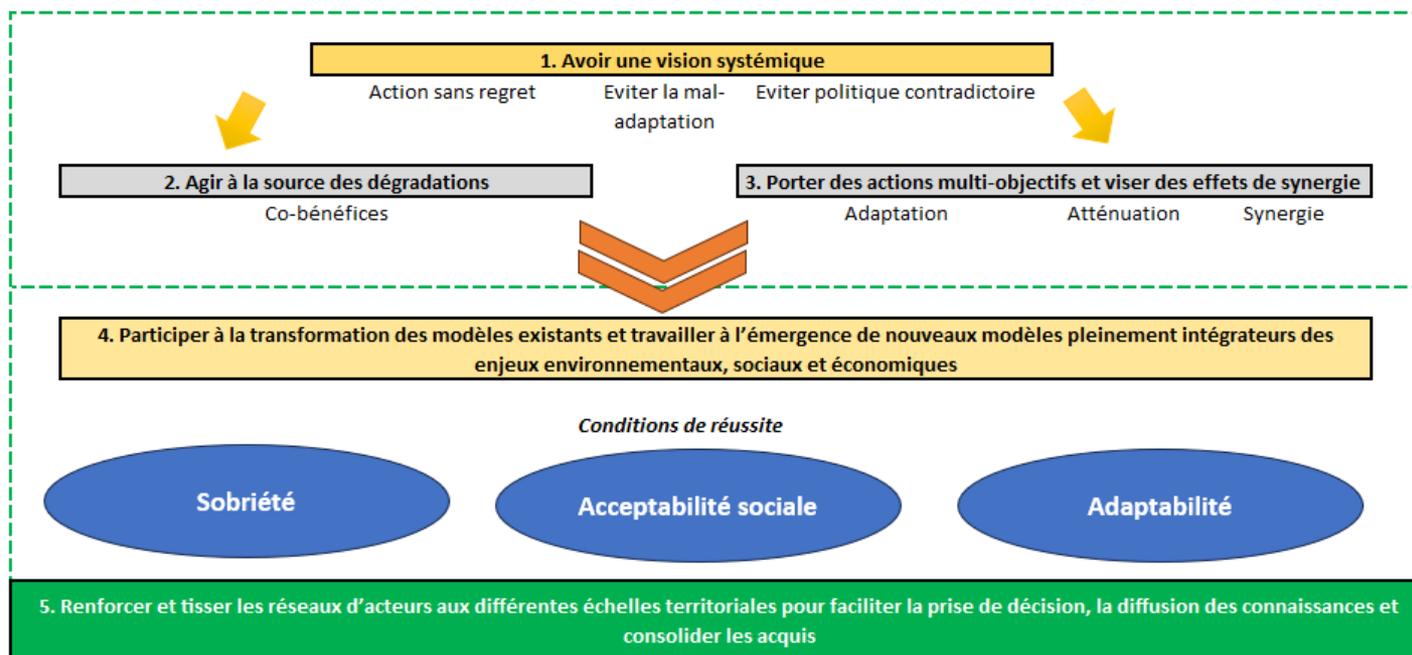


Enjeu 1 : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

Quelles pistes d'action pour demain ?

Une stratégie face au défi climatique pour guider et fixer un cadre à l'élaboration des réponses aux enjeux du bassin Loire-Bretagne

Imbrication des 5 grands principes



Enjeux Eau 1 – Avis de la CLE

- *Pistes d'actions à ajouter (nouvelles propositions) =*
 - ❑ *Importance de ralentir les écoulements ; de favoriser l'infiltration vers les eaux souterraines*
 - ❑ *Importance de la notion d'acceptabilité sociale*

- *Remarque de la cellule SAGE =*
 - ❑ *Positif car demande de prise en compte du climat dans le SDAGE faite dans l'avis de la CLE sur le sujet en avril 2019*



Enjeu 2 :

La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

p.13



Quelles pistes d'action pour demain ?

1. Conforter les **réseaux de suivi** et renforcer la **connaissance** sur l'eau et les milieux associés au bassin versant pour mieux les gérer
2. Améliorer le **partage** et l'**accès** à cette connaissance pour éclairer les choix
3. Communiquer et favoriser la **sensibilisation** et la prise de conscience pour accompagner les transitions et affronter les ruptures
4. **Évaluer** l'efficacité des politiques de l'eau

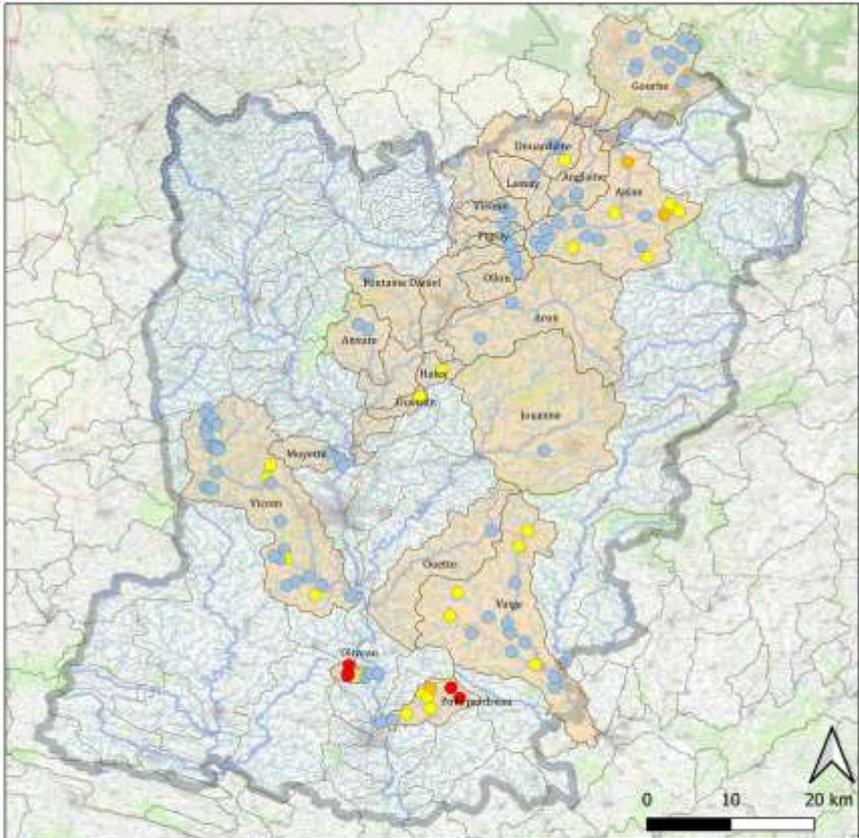


Enjeu 2 : connaissance et communication

Exemple d'actions



SUIVI DES ETIAGES EN MAYENNE (SEM) du 25 Aout 2024 par structures GEMAPI (CCPCG, JAVO, SBEMS, SYBAMA) et FDPMA 53



- Type d'écoulement observé (119)
- Ecoulement visible acceptable (89)
 - Ecoulement visible faible (22)
 - Ecoulement non visible (3)
 - Assec (5)
- Linéaire cours d'eau
- Masse d'eau : surface bassin versant
- LIMITE DEPARTEMENTALE

Partenaires:



Enjeu Eau 2 – Avis de la CLE

■ *Remarques bureau =*

- ❑ Difficile de communiquer sur les travaux mis en place sur les MA + l'ensemble des acteurs doivent mettre plus de moyens sur cette thématique
- ❑ Importance d'expliquer les choses aux acteurs qui ne sont pas informés localement

■ *Remarques de la Cellule SAGE =*

Importance des suivis de l'état des masses d'eau pour évaluer les actions et communiquer => valoriser les améliorations même sans évolution de l'état écologique



Enjeu 3 :

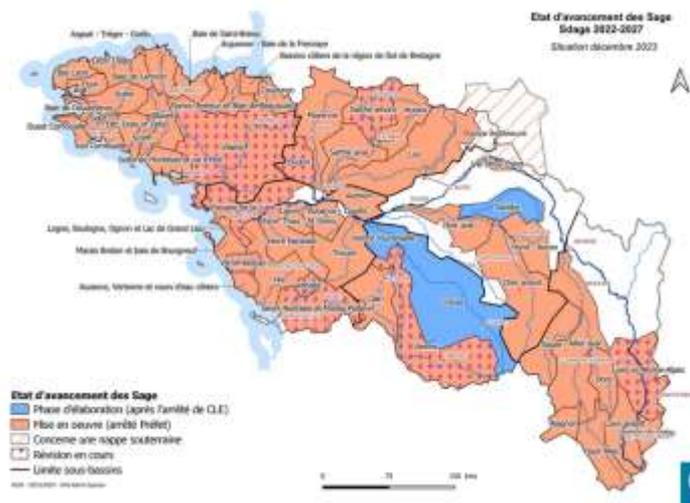
*Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités
entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau*

Enjeu 3 : *Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau*



Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Agir au niveau du **bassin versant**, l'échelle pertinente pour une gestion équilibrée et durable de l'eau, favorisant les solidarités entre les territoires (des sources à la mer) et les usagers
2. S'appuyer sur le **Sage**, outil de planification locale basé sur une gestion globale et concertée des acteurs du territoire, afin de porter la stratégie de territoire de façon globale dans les autres politiques sectorielles
3. Mettre en place des **schémas de gouvernance** portant la stratégie de territoire à l'échelle du bassin versant
4. Renforcer les **cohérences et l'articulation** des politiques publiques



Enjeux Eau 3

Exemple d'action sur le bassin

- bassin de la Maine presque intégralement couvert par des SAGES
- partie Maine sans SAGE



Enjeu Eau 3 – Avis de la CLE

- *Pistes d'actions à ajouter (nouvelle proposition)*
- *Mise en place d'une InterCLE à l'échelle du BV de la Maine ?*

- *Pistes d'actions à supprimer =*

- *Pistes d'actions à modifier =*



Enjeu 4 :

La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau

p.24

Enjeu 4 : *préservation et restauration des fonctionnalités des écosystèmes*



Quelles pistes d'actions pour demain ?

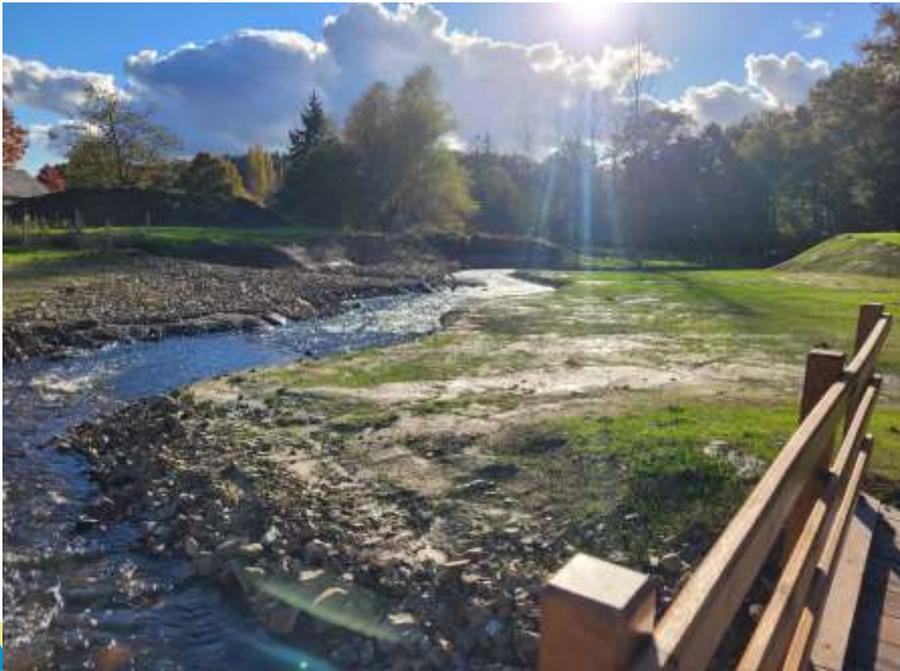
1. Renforcer la préservation et la restauration des **capacités de résilience** des **bassins versants**.
2. Renforcer la préservation des fonctionnalités des **écosystèmes**, levier indispensable pour faire face au dérèglement climatique et accompagner les activités anthropiques
3. Renforcer la préservation, l'entretien et la restauration des **zones humides** pour pérenniser leurs fonctionnalités
4. Rétablir la **biodiversité aquatique**
5. Renforcer la restauration des **fonctionnalités des sols**



Enjeu Eau 4

Exemple d'action sur le bassin

1. Restauration de l'Ernée
2. 1/2 journée sur les techniques de conservation des sols



Grandes cultures

19 novembre

5

Synthèse de 10 années d'un groupe de producteurs en agriculture bio de conservation et résultats d'une expérimentation semis direct bio



Lycée agricole Laval,
321 route de Saint Nazaire 53 013 LAVAL

14h-17h Avec : Conseil Départemental Mayenne,
journée infiltr'eau, Lycée Agricole de Laval,
Ecophyto



CIVAM BIO 53

CIVAM bio 53 • Thomas Queuniet • 07 83 99 19 22
agronomie@civambio53.fr

Enjeu Eau 4 – Avis de la CLE

■ *Remarques bureau =*

- ❑ *Prioriser l'action « Renforcer la restauration des fonctionnalités des sols » dans les actions présentées ci-dessus*
- ❑ *Bocage + talus = rôle important pour la qualité de l'eau, la quantité d'eau et le bas carbone. Cet enjeu n'est pas assez pris en compte.*



Enjeu 5 :

La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

p.31

Enjeu 5 : La sobriété des usages



Quelles pistes d'actions pour demain ?

1. Penser et mettre en œuvre la **sobriété** comme un préalable en s'appuyant sur une analyse globale
2. Améliorer la **gestion équilibrée** et durable de la ressource en eau entre les besoins des milieux et les usages en période de basses eaux (été et printemps)
3. Le **fonctionnement du régime hydrologique** au cœur des réflexions à propos des possibles stockages hors période de basses eaux
4. Assurer **l'alimentation en eau potable** des usages prioritaires pour le futur
5. Adapter **la gestion de crise** aux évolutions du dérèglement climatique



Enjeu Eau 5

Compte-rendu



MARDI 30 MAI 2023 | Ambrières-les-Vallées

« Face aux pénuries d'eau, quels leviers pour réduire les besoins en eau dans les espaces verts et les bâtiments ? »



« C'EST QUAND LE PUIT EST SEC QUE L'EAU DEVIENT RICHESSE »

À 80 ans, le changement climatique agit de plus en plus tangible et affecte directement notre environnement en entraînant une raréfaction de la ressource en eau. Bien que la sécheresse de l'été 2022 ait été exceptionnelle, elle deviendra la norme au cours des prochaines décennies.

Face à cette réalité, l'économie d'eau est devenue une nécessité pour préserver la ressource et garantir la durabilité de nos installations. Tous les usages de l'eau, des consommateurs aux collectivités et entreprises agricoles, en passant par les élevages, doivent s'impliquer. C'est dans ce cadre d'anticipation du changement climatique et de durabilité de la ressource, que la Commission Locale de l'Eau (CLE) de bassin versant de la Mayenne a engagé l'initiative SAGE Mayenne Eau Cap 2024, qui vise notamment à sensibiliser les principaux consommateurs d'eau à la situation d'urgence d'économie de cette ressource.

L'élevage, qui représente une activité économique importante en Mayenne, est l'un des principaux postes de consommation d'eau du département pendant les périodes de sécheresse. Cette activité a besoin d'eau pour l'alimentation des animaux, pour le nettoyage des installations, et se doit de contribuer à l'effort de sobriété hydrique. En effet, moins de 5 % d'économie d'eau dans les élevages (biberons, lavages, etc.) représentent une économie annuelle supérieure à 500 000 m³ d'eau. De plus, en raison des besoins simultanés d'eau potable pour les usages domestiques, les industries et l'élevage, le réseau d'eau potable peut connaître de fortes tensions estivales, à l'image de l'été 2022.

Dans un contexte où l'eau doit être considérée comme une ressource de plus en plus rare et précieuse, les économies d'eau et une véritable gestion raisonnée vers une activité qui doit impliquer nos consommateurs pour un meilleur partage entre les différents usages.

POUR EN SAVOIR + WWW.ECODEAUMAYENNE.ORG



Enjeu Eau 5 – Avis de la CLE

■ *Remarques du bureau :*

- *L'efficiency de la REUT sur le BV de la Mayenne se pose, compte tenu de la contribution importante des rejets de STEP en étiage.*



Enjeu 6 :
Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

p.38

Enjeu 6 : *Une eau de qualité*

Quelles pistes d'actions pour demain ?

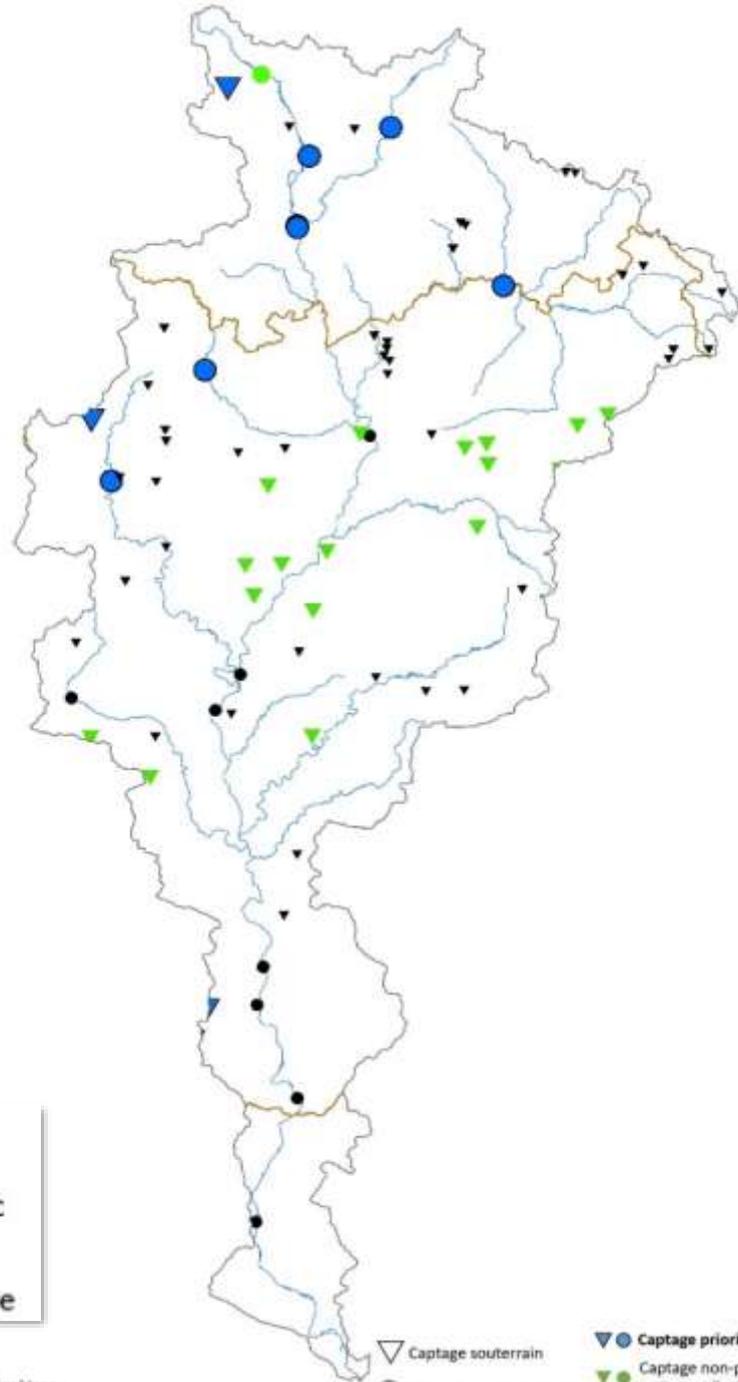
1. Réduire les émissions des **pollutions ponctuelles**, pour la santé humaine et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité
2. Préserver une **eau de bonne qualité**, préalable indispensable à notre santé, notre survie et celle des milieux aquatiques et de la biodiversité
3. Préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, et leurs capacités auto-épuratoires, pour lutter contre les **pollutions diffuses**



Enjeu 6 : Une eau de qualité

Exemple d'action sur le bassin

- Actions préventives sur les aires d'alimentation de captages



0 3,5 7 14 Kilomètres

Source : 3DM - Octobre 2024



Enjeu Eau 6 – Avis de la CLE

- *Pistes d'actions à ajouter (nouvelle proposition) =*
 - *Evolution des capacités des cours d'eau à accepter les rejets en lien avec la baisse des débits d'étiage*

- *Remarque de la cellule SAGE =*
 - *Métabolites de pesticides dans les eaux souterraines pouvant conduire à des non-conformités sur l'eau potable*



Enjeu 7 :
*La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les
activités terrestres et marines*

p.45



Enjeu 7 : *La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines*

Quelles pistes d'actions pour demain ?

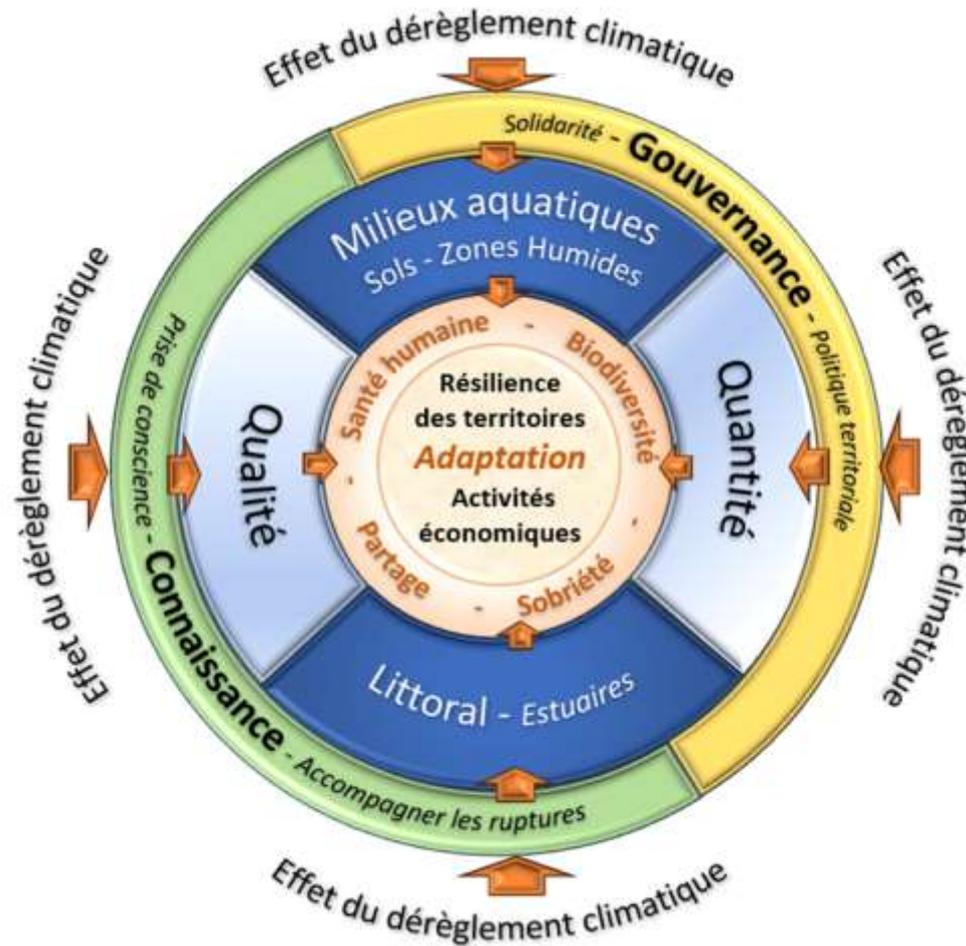
1. Renforcer les **réseaux d'acteurs** à l'interface terre-mer pour faire émerger des ambitions communes
2. Préserver et reconquérir la **biodiversité** estuarienne, côtière et marine
3. Poursuivre la réduction de **l'eutrophisation** des eaux côtières et de transition
4. Promouvoir des actions plus ambitieuses pour supprimer les **rejets** (terrestres et marins) en mer et améliorer la qualité de l'eau
5. **Aménager le littoral** en prenant en compte le dérèglement climatique



Enjeu Eau 7 – Avis de la CLE

- *Pistes d'actions à ajouter (nouvelle proposition) =*
- *Pistes d'actions à supprimer =*
- *Pistes d'actions à modifier =*

Les 7 enjeux sur l'eau





4 enjeux inondations :

- 1- Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondations ?
- 2- Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les Plan de Préventions des Risques Inondations (PPRI)
- 3- Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du CC, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques inondations ?
- 4- Comment informer sur les risques d'inondations ?

Enjeux Inondations – Avis de la CLE

- *Pistes d'actions à ajouter (nouvelle proposition) =*
- *Pistes d'actions à supprimer =*
- *Pistes d'actions à modifier =*